

union

LE MAGAZINE DU RÉSEAU
UNIOPSS - URIOPSS

SOCIALE



Dossier

Exclusion : le défi permanent

Portrait

Florence Bladier,
médecin militante

En débat

Quelle réalité de l'ESS
en 2023 ?



N°366
Avril 2023
10 € • ISSN 0041-7041.9717LR

Un ouvrage pratique et pédagogique
pour gérer sa comptabilité

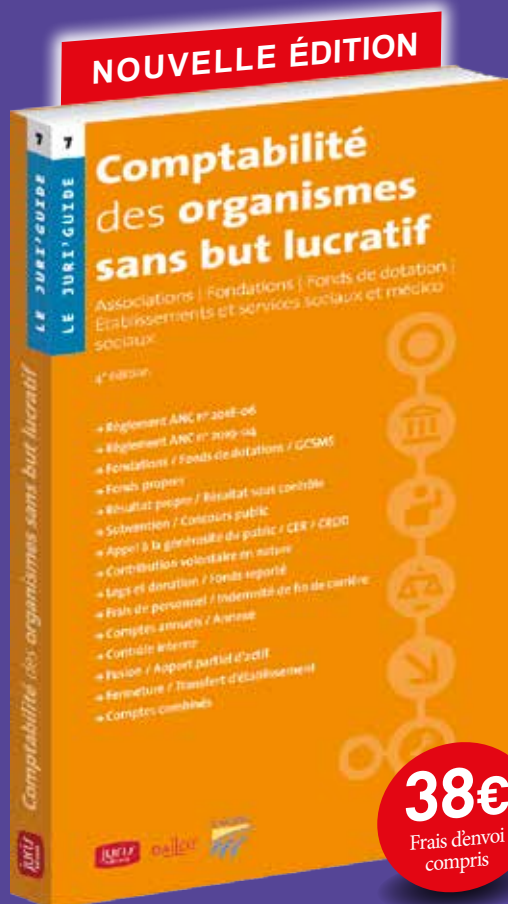
juris
éditions

DAJLOZ

UNIOOSS


Une 4^e édition, mise à jour des réformes d'ampleur, dans votre secteur

Issu de l'expertise de l'Uniopss et du cabinet d'expertise comptable, JEGARD & ASSOCIES, cet ouvrage est l'outil indispensable pour gérer et contrôler les finances de votre structure et établir les documents financiers adaptés à la nécessaire transparence de gestion.



Cette 4^e édition est à jour de la réforme d'ampleur applicable depuis le 1^{er} janvier 2020 consécutive à l'adoption des règlements comptables ANC n° 2018-06 relatifs aux organismes sans but lucratif et n° 2019-04 concernant les gestionnaires d'associations et établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Ce Juri'Guide décrit les fondamentaux de la comptabilité et les règles propres aux associations, fondations, fonds de dotation, ESSMS. Grâce aux nombreux exemples, conseils et mises en situation, cet ouvrage permet aux organismes sans but lucratif de tenir sereinement leur comptabilité dans le respect des nouveaux règlements.

L'ouvrage comporte également :

- Un plan de comptes annoté compilant le plan de comptes général et le plan de compte sectoriel,
- Les éléments comptables spécifiques liés aux opérations de fusions, scissions, apport partiel d'actif, encadrées par la loi ESS,
- Un chapitre sur l'organisation du contrôle interne spécifique aux multi-établissements.

Pour commander en ligne, rendez-vous sur www.uniopss.asso.fr (rubrique « Expertise, Analyses, Publications »)

Bon de commande à retourner à Uniopss - 15 rue Albert - CS 21306 - 75214 PARIS CEDEX 13 *accompagné de votre règlement.*

Nom..... Prénom.....

Organisme.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone..... E-mail.....

Oui, je souhaite recevoir..... exemplaire(s) du livre Comptabilité des organismes sans but lucratif, je joins mon règlement par chèque libellé à l'ordre de Uniopss.

Daniel Goldberg
Président de l'Uniopss

Crise sociale et politique : la nécessité d'en sortir par le haut

© Françoise Stijepovic



Nous avons vécu ces derniers mois un moment particulier de l'histoire de notre pays : un projet de loi réformant le cœur du lien social et inter-générationnel, présenté comme essentiel par le président de la République, vécu comme injuste par une large partie de la population et donnant lieu à une mobilisation exceptionnelle dans le pays, notamment dans des parties du territoire qui s'expriment peu habituellement, le tout amenant à une impasse. La « gouvernance par les nombres », que décrit Alain Supiot, a failli.

Cet épisode, indépendamment du sujet des retraites lui-même, laissera des traces profondes et aura des conséquences durables. Pour éviter que la peur et les rejets de l'autre n'en profitent, il faut en sortir par le haut. Il convient de repenser le sens du travail, de revendiquer les solidarités pour leur conformité avec nos valeurs proclamées et avec les interdépendances de nos vies et de relégitimer nos institutions par une place accrue des citoyens dans les processus de décision.

Plus généralement encore, il faut considérer la place de la société civile organisée, dont l'Uniopss est un acteur majeur, non pas comme un rouage sans grande utilité, mais comme un ciment permettant des politiques publiques efficaces et durables. C'est ce pourquoi nous nous mobilisons au sein du Pacte du pouvoir de vivre.

Dans nos secteurs, souvent reléguées au rôle d'« opérateurs », les associations de notre réseau et notre Union

elle-même, revendiquent une place de co-construc-teur des politiques publiques.

C'est ce que nous avons réaffirmé lors de nos premières Journées du réseau des solidarités que l'Uniopss a organisées début avril. Réunissant près de 200 acteurs de terrain de tous les territoires, ces journées ont conforté l'importance de faire réseau, au niveau territorial comme national, mais aussi de manière inter-sectorielle, afin de répondre au plus près des besoins des personnes.

Nous mettons aussi cet aspect en avant dans notre plaidoyer intitulé : « *Faire de l'autonomie de chacun le cœur d'une société solidaire et inclusive* », rendu public il y a quelques jours. Fruit de mois de travail et d'échanges, ce document avance de nombreuses propositions et axes forts, comme le fait de penser conjointement handicap et grand âge, ou de revendiquer un droit opposable pour l'autonomie.

C'est également ce que nous portons avec le Collectif ALERTE pour le Pacte des solidarités, à la suite de la Stratégie pauvreté de 2018, pour avancer sur des droits effectifs comme l'ouverture des minima sociaux avant 25 ans.

Tous ces défis de la société française impliquent de consolider le modèle associatif dans son rôle, sa dimension socio-économique et par la reconnaissance de nos professionnels des métiers de l'humain : voilà la ligne de conduite d'une sortie par le haut pour faire des solidarités un projet de société. ●

UNION
SOCIALE

Revue mensuelle d'information
et de liaison du réseau
UNIOPISS - URIOPSS
15 rue Albert - CS 21306
75214 Paris Cedex 13
Tél. : 01 53 36 35 00
Fax : 01 47 00 84 83
www.uniopss.asso.fr



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Daniel Goldberg

RÉDACTEUR EN CHEF
Antoine Janbon

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Valérie Mercadal

RÉDACTEURS
Stéphanie Barzasi, Juliette Cottin,
Jérôme Voiturier.

PHOTOS
Gael Kerbaol, Michel Le Moine,
Françoise Stijepovic.

RELECTURE
Marie-Alexandrine Louis-François

PUBLICITÉ
Antoine Sourdeix

CRÉATION GRAPHIQUE
& RÉALISATION
Studio Paradiso

IMPRIMERIE
Centr'Imprim 36101 Issoudun cedex

© Union Sociale, reproduction
interdite, sauf accord de la rédaction.

ABONNEMENT
France : 55 euros
Étranger/hors EU : 65,50 euros
Le numéro : 10 euros
(règlement par chèque bancaire
ou postal à l'ordre de UNIOPISS
section I même adresse).

CLAP n° 0727 G 82025
ISSN 0041-7041.9717
Dépôt légal : 07010149

Ce numéro a été tiré à 2 900 ex.

ANNONCEURS

• Uniopss	p. 2
• Uniopss	p. 4
• Managers de l'Action sociale	p. 10
• Uniopss	p. 16
• Uniopss	p. 29
• Uniopss	p. 31
• Semaine Bleue	p. 32

Photo de Une : © Michel Le Moine

Ce journal est imprimé selon le label





Les références en **gestion du personnel** et en **gestion budgétaire**

Deux guides en ligne, spécifiques au fonctionnement privé à but non lucratif et aux particularités des secteurs sanitaire, social et médico-social.

UN CONTENU INTERACTIF

- Des études thématiques sur les obligations des employeurs, la gestion et la tarification des associations
- 4 conventions collectives et 2 branches professionnelles
- Une lettre d'information en droit social et une en gestion budgétaire

LES + DES SITES

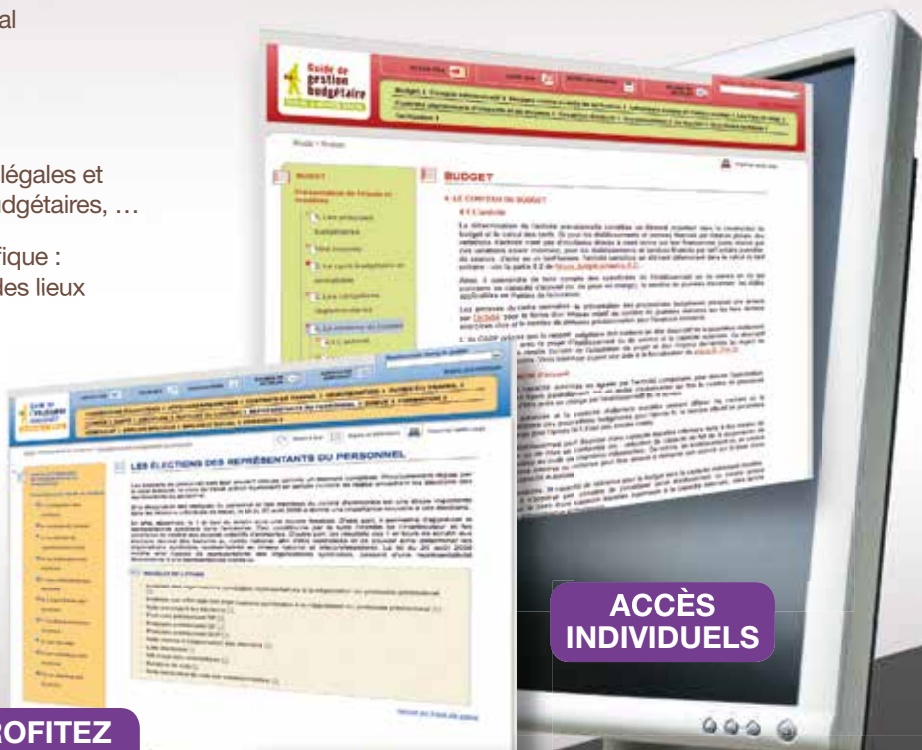
Actualité > brèves sur les évolutions légales et conventionnelles, réglementaires et budgétaires, ...

Zoom sur > analyse d'un sujet spécifique : négociation annuelle obligatoire, état des lieux des réformes tarifaires

Modèles de documents directement exploitables

> contrats, accords d'entreprise, cadre normalisé BP & CA, rapport budgétaire

Outils spécifiques à découvrir sur chaque guide



ACCÈS INDIVIDUELS

PROFITEZ DE L'OFFRE GROUPÉE

TESTER LES GUIDES GRATUITEMENT
www.guide-employeur.fr et www.guide-gestion.fr
AVEC LE CODE AVANTAGE **SA019Z**

Cliquez sur « **Abonnez-vous** », suivez la procédure d'inscription en ligne et indiquez le code avantage ci-dessus au moment du paiement

Pour tout renseignement : guides@uniopss.asso.fr





06 Actualités

08 En direct du réseau

11 Info technique

Accueil des exilés ukrainiens :
quel bilan un an après ?



12 Portrait

Florence Bladier,
médecin militante

14 Innovation sociale

Un bus pour accompagner
à la parentalité



26 En débat

Quelle réalité de l'ESS
en 2023 ?

30 Vie associative

Contrat d'engagement républicain :
quels impacts sur la vie associative ?

17 Dossier

Exclusion : le défi permanent



© Michel Le Moine

Alors que le Pacte des solidarités devrait être présenté dans les prochaines semaines, le phénomène d'exclusion et de précarisation ne cesse de ronger la société française. Quels sont les domaines les plus préoccupants ? Quelles réponses des associations des solidarités pour tenter de relever tous ces défis sociaux ? *Union Sociale* fait le point.

- 18 « La lutte contre la pauvreté passe par un changement de méthode. »
- 20 Un salon de coiffure itinérant et solidaire
- 22 Une bouffée d'air pour les familles monoparentales
- 24 « Il faut investir socialement sur les plus pauvres. »

Naissance d'un Collectif de l'IAE

Les associations et entreprises d'insertion engagées auprès des personnes en situation de pauvreté constatent le développement de la précarité en France, dans les quartiers des villes comme dans le monde rural. Selon elles, la baisse du chômage et la perspective affichée du plein-emploi ne font, en réalité, que renforcer la nécessité de se mobiliser auprès de celles et ceux qui, sans dispositif d'insertion, resteront au bord du chemin de la création d'emplois. Partant de ce constat, neuf réseaux de l'insertion par l'activité économique (IAE) qui accueillent 138 000 personnes rencontrant des difficultés pour un accès à l'emploi durable, se sont constitués, le 15 février, en un Collectif de l'IAE. Celui-ci a notamment pour ambition d'amplifier leur mobilisation commune au service d'un retour à l'emploi pérenne des personnes qui en sont éloignées. ●

Contrat d'engagement jeunes : un bilan positif

Le gouvernement a dressé, le 3 mars dernier, un bilan du contrat d'engagement jeune (CEJ). Un an après le lancement de contrat, plus de 300 000 personnes sont entrées dans le dispositif. Pour mémoire, le CEJ s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (ou 29 ans pour les personnes handicapées), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas de formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. L'accompagnement proposé dure de 6 à 12 mois. Le bilan présenté par le gouvernement montre que plus de 188 000 jeunes ont signé leur contrat avec une mission locale, les autres l'ont fait via Pôle emploi. Après analyse du profil des bénéficiaires, il ressort que plus de la majorité est âgée de 18 à 21 ans et que seulement 8 % sont mineurs. 33 % ont entre 22 et 25 ans. ●

Autisme : vers une feuille de route plus ambitieuse ?



À l'occasion de la journée mondiale de l'Autisme, le 2 avril, Autisme Info Service souhaite une future feuille de route pour la stratégie nationale Autisme, plus ambitieuse en matière d'emploi des personnes handicapées. Forte de sa position d'observatoire, l'association entend alerter sur la situation des adultes dont elle constate les difficultés toujours persistantes et qui vont, potentiellement, fortement s'amplifier à l'avenir, pour leur accès au monde du travail.

En effet, 95 % des personnes autistes resteraient sans emploi. Avec plus de 25 000 usagers directement aidés en 4 ans, à travers son service d'écoute, d'information et d'orientation national dédié à l'autisme, l'association Autisme Info Service sera au mois d'avril l'une des trois structures partenaires de la future Maison de l'autisme souhaitée par le président de la République. ●

Quel indice carbone pour les ESSMS ?

La CNSA, l'École nationale supérieure de sécurité sociale et The Shift Project ont annoncé, fin mars, le lancement d'une étude pour calculer l'empreinte carbone des établissements médico-sociaux et des services à domicile s'occupant de personnes âgées ou en situation de handicap. À partir de cette empreinte seront élaborés des scénarios de décarbonation tenant compte de l'impact économique pour les acteurs de l'autonomie. La CNSA pourra ainsi étudier comment les accompagner et financer au mieux des projets alliant décarbonation et continuité de l'appui aux personnes en situation de perte d'autonomie. La méthode du Shift Project combine analyse quantitative et approche plus qualitative et participative. Elle s'appuiera sur une collaboration étroite avec les chercheurs de l'École des hautes études en santé publique (EHESP). Les parties prenantes, notamment des collectivités locales, seront mobilisées dans cette construction de scénarios. ●

La PPL bien vieillir examinée en avril



La proposition de loi bien vieillir portée par les députés de la majorité présidentielle sera bien examinée à partir du 11 avril, a confirmé fin mars Jean-Christophe Combe ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées. Selon les associations du secteur, qui réclament depuis des années une loi sur le grand âge, ce texte, qui ne comporte pas plus de 15 articles, ne répond pas aux besoins actuels et futurs des personnes âgées. D'autre part, il faut se poser la question de la cohérence de cette proposition de loi avec les travaux menés dans le cadre du CNR bien vieillir, dont les conclusions devraient être rendues dans les prochaines semaines. ●

Quel regard des Français sur l'action sociale ?

À l'occasion de son 92^e congrès, organisé le 28 et 29 mars à Bourges, l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas) a présenté son premier baromètre de l'action sociale sur le thème: « *Le regard des Français sur l'action sociale* ».



Réalisé début février par l'institut IFOP auprès d'un millier de personnes de plus de 18 ans, ce sondage dresse quelques tendances intéressantes. Pour la majorité des répondants, les objectifs principaux que doit poursuivre l'action sociale sont la réduction des inégalités et l'accompagnement des plus vulnérables. Le soutien aux actions associatives n'est mis en avant que par un sondé sur vingt.

Les publics auxquels l'action sociale doit s'adresser en priorité sont les personnes vulnérables, suivies par les personnes âgées, les familles et les personnes sans domicile fixe. Les personnes handicapées, l'enfance et les étudiants ne sont pas jugés prioritaires. Le résultat le plus surprenant est celui-ci: 62 % des personnes jugent l'action sociale pas satisfaisante. Plus le niveau de vie des sondés se réduit, plus le taux d'insatisfaction s'accroît. ●

Quelle réalité de la pauvreté des enfants ?



Une étude de l'INSEE, publiée le 23 mars, évalue précisément comment se concrétise la pauvreté des enfants. Selon ce document, en 2021, en France métropolitaine, 10,6 % des enfants âgés

de 1 à 15 ans vivant en logement ordinaire sont en situation de privation d'après l'indicateur de privation matérielle spécifique aux enfants. Cet indicateur repère les enfants vivant dans des ménages déclarant au moins trois privations matérielles ou sociales parmi quinze éléments de confort courants, qui concernent pour la plupart spécifiquement les enfants (comme disposer de jeux, de vêtements neufs, d'un endroit adapté pour faire ses devoirs), et pour certains l'ensemble du ménage (par exemple quand il s'agit de maintenir le logement à bonne température). En 2021, plus d'un enfant sur dix ne peut pas partir en vacances au moins une semaine par an pour des raisons financières. ●

En hommage à Marie-Thérèse Join-Lambert

Le 22 mars dernier, Marie-Thérèse Join-Lambert est décédée. Pour beaucoup d'étudiants, son manuel de « Politiques sociales » a été un révélateur d'engagements futurs dans leurs carrières, car au travers des présentations des différentes politiques sociales et de leurs problématiques, transparaient les situations humaines vécues par les personnes en situation de vulnérabilité.

Haut-fonctionnaire, nous lui devons la création du Revenu minimum d'insertion (RMI) et une refonte des minimas sociaux. Engagée, après avoir été la première présidente de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) de 1999 à 2005, elle deviendra la première présidente du Collectif ALERTE et la présidente de la Commission « Lutte contre l'exclusion » de l'Uniopss.

Dans un article pour la revue Quart Monde en 2000, intitulé « *Participer à la connaissance* », elle définissait le rôle des associations dans la connaissance du terrain et des personnes qu'elles représentent et l'importance de cette expertise dans la construction des politiques publiques. Elle faisait état d'un fossé entre le savoir « scientifique » et la connaissance « sensible », que seule la participation des acteurs de terrain pouvait aider à réduire. Il y aura toujours une connaissance à plusieurs voix : celle des grandes institutions de la statistique et de la recherche, celle des acteurs engagés et celles de l'expérience vécue.

Par ces mots, elle définissait notre posture dans les différentes concertations avec les pouvoirs publics actuellement en œuvre et dont les conclusions doivent être connues dans le second trimestre de l'année 2023. L'Uniopss a participé à plusieurs CNR thématiques et au Pacte des solidarités. Nous nous sommes attachés à chaque fois, en sollicitant nos adhérents, qu'ils soient nationaux ou en régions, à rendre visible « l'expérience vécue » sur le terrain. Nous serons attentifs à ce que, dans ces différentes conclusions gouvernementales, l'amélioration des situations humaines que vivent les plus vulnérables soit la boussole des politiques publiques.

Jérôme Voiturier

Directeur général de l'Uniopss



L'Uriopss Centre échange sur la société inclusive



L'Uriopss Centre organise, le 13 avril à Vierzon, son Assemblée générale. Celle-ci sera suivie d'un colloque sur le thème « Société inclusive, jusqu'où peut-on aller trop loin ? » avec l'intervention de Markus Schefer, membre du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU.

Selon l'Uriopss, l'ambition d'une société inclusive réinterroge les fondements et les missions de l'action sociale, médico-sociale et de la santé. Elle remet en cause les institutions d'hébergement, en exigeant que toute personne accède, quelle que soit ses vulnérabilités, au droit commun (en matière de logement, de formation, d'emploi, de loisirs, de participation à la vie sociale, culturelle, sportive...), fusse-elle accompagnée par des services adaptés. Ce colloque sera donc l'occasion de réfléchir collectivement à la mise en œuvre de ce bel objectif dans la société française. ■



L'Uriopss Île-de-France promeut la médiation conventionnelle



L'Uriopss Île-de-France a organisé, le 31 mars, un webinaire sur la médiation conventionnelle dans les ESSMS. Selon l'Uriopss, tout changement, même positif, et

tout conflit, même légitime, sont sources de difficultés et d'incompréhensions. Dans ce cadre, la médiation vise à établir une communication, inexistante ou perturbée, entre des personnes ou des groupes. Les associations du secteur de la santé et des solidarités ont ainsi tout à gagner à recourir à la médiation conventionnelle. L'un des enjeux de cette rencontre a donc été de faire découvrir cette méthode, ses plus-values et sa déclinaison pratique, dans le domaine de la solidarité. ■



L'Uriopss Hauts-de-France forme ses adhérents locaux

L'Uriopss Hauts-de-France organise, à partir du 23 mars, une série de classes virtuelles à destination des bénévoles et des salariés de ses adhérents locaux. Les sujets abordés sont très variés et portent sur des thématiques aussi diverses que le droit du travail, les



LES DÉMARCHES DE

Surcoût à la charge des ESSMS : l'Uniopss alerte Elisabeth Borne

Dans un courrier adressé à la Première ministre, le 26 février, l'Uniopss et 26 associations ont interpellé le gouvernement sur les surcoûts à la charge des établissements et services sociaux et médico-sociaux liés aux nouvelles modalités d'évaluation. L'impact sur les budgets et le temps RH consacrés aux nouvelles exigences implique en effet de nouvelles difficultés pour les équipes, et *a fortiori* pour les personnes accueillies et accompagnées. Selon les signataires de ce courrier, sans mesures de compensation, les ESSMS seront dans l'obligation d'assumer des frais supplémentaires, au détriment d'autres postes de dépenses. *In fine*, c'est l'amélioration de la qualité de service visée par la réforme de l'évaluation qui risque d'être remise en question, les surcoûts pouvant induire de manière indirecte une dégradation des prestations proposées aux personnes accueillies et accompagnées. Les porteurs de cette initiative se tiennent à la disposition du gouvernement pour coconstruire des solutions équitables, en faveur des personnes accueillies et accompagnées par les ESSMS et des professionnels qui y travaillent. ●

Projet de loi immigration : l'Uniopss et ses adhérents font part de leur vigilance



À l'occasion du Conseil d'administration de l'Union, le 21 mars dernier, Anne Duthilleul, vice-présidente du Secours catholique,

Fanélie Carrey-Conte, secrétaire générale de la Cimade et Delphine Rouilleault, directrice générale de France terre d'asile, trois organisations adhérentes de l'Uniopss, ont apporté leur point de vue sur le projet de loi immigration, alors encore en discussion au Parlement, avant qu'Emmanuel Macron annonce son report. Plusieurs administrateurs ont fait part de leur extrême vigilance par rapport à des dispositions qui étaient présentées comme équilibrées par le gouvernement, notamment sur le respect des droits des personnes concernant les recours, les niveaux de langue exigés pour obtenir un titre de séjour ou le concept de « métiers en tension ». Le projet de loi étant repoussé, l'Uniopss continuera d'être très attentive aux nouvelles propositions législatives qui seront discutées. ●

Service public de la **petite enfance** : l'Uniopss apporte sa **contribution**



L'Uniopss participe à la concertation sur la création du service public de la petite enfance. Deux réunions ont eu lieu à ce sujet, le 9 mars et le 22 mars derniers.

La réunion du 9 mars a permis à l'Uniopss et plusieurs de ses adhérents (Acepp, Adédom, ANAMAFA, Auteuil Petite Enfance) de proposer à Elisabeth Laithier, présidente du conseil d'administration du comité de filière de la petite enfance une définition du service public de la petite enfance. Pour l'Uniopss, il s'agit d'un droit universel pour chaque jeune enfant à être accueilli et à grandir dans le respect de ses besoins, quelle que soit la situation de ses parents, sur l'ensemble du territoire, et avec les mêmes garanties de qualité. Le service public doit permettre un libre choix, en fonction des besoins de l'enfant, qui ne soit pas conditionné par l'accessibilité ou l'inaccessibilité financière ou par l'inaccessibilité géographique.

Concernant les modes d'accueil formels, le service public de la petite enfance ne doit pas se résumer à une logique 1 enfant = 1 place, afin d'assurer la disponibilité des places mais aussi les éventuels changements de mode d'accueil en fonction des besoins de l'enfant. L'Uniopss défend également la place du secteur associatif dans ce service public de la petite enfance. Plusieurs risques sont identifiés dans ce cadre. Tout d'abord, des associations financées pour répondre à des cahiers des charges strictes, freinant le développement d'initiatives pourtant importantes dans le secteur. Ensuite, des délégations de service public limitées dans le temps, avec des prestataires pouvant changer au bout de quelques années, mettant à mal les liens créés avec les enfants, les familles et les partenaires locaux. ●

Pauvreté et précarité : l'Uniopss participe à une cellule de **suivi de l'inflation**

Le 21 mars dernier, l'Uniopss était présente au ministère des Solidarités lors de l'installation de la cellule de suivi de l'inflation, en présence de Jean-Christophe Combe, de représentants du CNLE, ainsi que d'associations de lutte contre la pauvreté. Cette cellule vise à partager les éléments de mesure de la hausse des prix et de ses conséquences sur les Françaises et les Français aux revenus faibles ou modestes. Les associations présentes, dont l'Uniopss, ont unanimement condamné le relèvement annoncé de 1,6 % des minimas sociaux au 1^{er} avril, qui ne correspond pas à l'inflation subie par les plus précaires. ●

opportunités de recrutement par le biais des réseaux sociaux, le management de crise, la gestion de projet ou bien encore le règlement général de protection des données et la réalisation de l'état prévisionnel des ressources et des dépenses. Autant de préoccupations très pratiques qui devraient s'avérer bien utiles pour les acteurs de terrain, notamment les établissements et les services les plus isolés. ■

L'Uriopss Occitanie défend le pouvoir d'agir



L'Uriopss Occitanie organise, le 6 juin à Toulouse, en partenariat avec l'association ERASME, ANDA DPA, Coopemploi et la Fédération des acteurs de la solidarité, un colloque sur le thème : « Le pouvoir d'agir, un

incontournable du travail social ? ». Il s'agira notamment d'évaluer comment se décline ce fameux pouvoir d'agir dans les organisations et les pratiques, mais également de faire état des outils existants pour mettre en œuvre le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs (DPA-PC). À noter la présence, lors de ce rendez-vous, de Yann le Bossé, professeur à l'Université de Laval, qui a consacré de nombreux travaux au développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités dans ses aspects fondamentaux. ■

Séjour pour tous : l'Uriopss Nouvelle-Aquitaine poursuit la mobilisation



Fin février, l'Uriopss Nouvelle-Aquitaine avait interpellé les élus régionaux afin qu'ils soient le porte-voix des oubliés du Séjour et qu'ils adressent personnellement un courrier au président de la République et à la Première ministre.

Une démarche qui avait d'ailleurs porté ses fruits puisque Nathalie Delattre, vice-présidente du Sénat et sénatrice de la Gironde avait questionné François Braun, le ministre de la Santé sur le sujet. Le 29 mars dernier, l'Uriopss a mobilisé plus de 2 000 acteurs du secteur de la solidarité pour leur permettre de faire entendre collectivement leur voix dans le cadre d'une manifestation. Une démarche largement saluée par le président de l'Uniopss. ■

LA LETTRE DES

MANAGERS DE L'ACTION SOCIALE



Pour fêter son 400^e numéro, la Lettre vous offre 3 cadeaux (1)

-40% sur le tarif 2023 : **150 €** au lieu de ~~250 €~~

- Le 1^{er} Annuaire des organismes d'évaluation des ESSMS
- Le Guide 2023 des formations sociales supérieures

(1) Offre valable pour tout abonnement au plus tard le 15 mai 2023.

BULLETIN D'ABONNEMENT



A compléter et renvoyer à : La Lettre des Managers de l'Action sociale
Service Abonnements - Imprimerie du Moniteur -
Route de Corneilles - 27230 Pincourt
Tél. : 02 32 46 16 90 - Fax : 02 32 46 99 65

- OUI**, je souhaite m'abonner à **La Lettre des Managers de l'Action sociale**, pour un an, au prix de ~~250 €~~ **150 €** (**255,86 €** pour les DOM-TOM) au lieu de **330 €** (prix de vente au numéro). Je recevrai 22 numéros en bénéficiant d'une **remise de 50 %**.
- Pack Top Managers : 500 €** pour 4 abonnements (1 version imprimée + 3 versions numérisées, soit **125 €** par abonnement annuel).
- Pack Team Managers : 1000 €** pour 11 abonnements (1 version imprimée + 10 versions numérisées, soit **90,90 €** par abonnement annuel).
- Abonnement supplémentaire à la version numérisée : **150 €**

Ci-joint mon règlement par :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de **La Lettre des Managers de l'Action Sociale**
- Mandat administratif ou virement bancaire
- Je souhaite une facture justificative

Mme, Mlle, M.

Nom : Prénom :

Organisme employeur : Fonction :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Pour les Packs, envoyez vos E-mail à : managersdelactionsociale@cegetel.net

Cachet / Signature

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

La Lettre des Managers de l'Action sociale est une publication bimensuelle éditée par Action Sociale Publications - SARL au capital de 8 000 € - 7, Avenue du Maréchal Juin - 78420 Carrières-sur-Seine - Tél. : 01 81 04 93 40 - Directeur de la publication : Jean-Yves Guiguen - Conception graphique et maquette : Studio2, Alain Alvarez, studio2@wanadoo.fr - Commission paritaire : 0407186320 - ISSN 1772-7251 - Impression : Imprimerie du Moniteur, route de Corneilles, 27230 Pincourt - Abonnement annuel (22 numéros) : 250 € (tarif DOM-TOM : 255,86 € port compris) - Vente au numéro : 15 € - Tarif applicable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Encart jetable suivant les éditions.

Accueil des exilés ukrainiens : quel bilan un an après ?

Dans un audit flash, finalisé fin février, la Cour des comptes analyse la situation des exilés ukrainiens accueillis en France depuis plus d'un an. Elle formule également plusieurs recommandations pour inscrire cet accompagnement dans la durée.

Depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, fin février 2022, la France a accueilli, au total un peu moins de 115 000 personnes, principalement des femmes et des enfants. Dès la décision européenne du 4 mars 2022 d'accorder pour la première fois aux réfugiés ukrainiens le statut dit de la protection temporaire, les pouvoirs publics se sont mobilisés. Une coordination interministérielle et l'intervention d'associations et de collectivités locales a permis de prendre en compte dans des conditions satisfaisantes les premières arrivées.

Un an plus tard, quelle est la situation de ces milliers d'exilés et quels sont les défis désormais à relever ? Pour y voir plus clair, la Cour des comptes a mené un audit flash, publié fin février.

> UNE CONCENTRATION DES EXILÉS DANS LES GRANDES VILLES

Selon le rapport de la Cour des comptes, au cours des trois premiers mois, les arrivées des exilés se sont concentrées sur les métropoles et les territoires frontaliers de l'est de la France, où plus de 80 000 personnes ont été accueillies. Dans les principales métropoles, des lieux d'accueils ont été proposés dans des formats parfois inédits. Si nombre d'entre eux ont ensuite rejoint des villes moyennes, l'essentiel de leur hébergement est essentiellement urbain.

> DES RÉPONSES MASSIVES ET SPÉCIFIQUES POUR L'HÉBERGEMENT ET LE LOGEMENT

Principalement centré sur les métropoles, l'hébergement a constitué un défi de taille pour ces zones tendues, déjà saturées par l'accueil ou la mise à l'abri d'autres publics précaires. Plus de 87 000 places ont été néanmoins créées, dont près de 60 000 demeureraient actives à la fin de l'année 2022. Dans ce cadre, l'hébergement collectif (accueil de première urgence, nuitées hôtelières ou assimilées) directement financé par l'État, a concerné un tiers des réponses, pour un coût unitaire représentant presque le double de celui des dispositifs offerts aux demandeurs d'asile classiques.

> UN RENFORT INDISPENSABLE DE L'HÉBERGEMENT CITOYEN

L'hébergement citoyen, porté par une mobilisation sans précédent des Français, a été essentiel, représentant plus de 40 % des solutions d'hébergement. Cette modalité nouvelle appelle plusieurs clarifications en matière d'encadrement, d'accompagnement et de pérennité, que le décret du 17 novembre 2022 prévoyant l'indemnisation des hébergeurs, n'apporte pas véritablement.

> MAINTENIR UNE AIDE DE QUALITÉ DANS LA DURÉE

La capacité humaine et financière à maintenir une prise en charge dans la durée est clairement en question, alors que sur le terrain la situation s'enlise. La stabilisation de l'offre d'hébergement citoyen ou la capacité à maintenir une indemnisation des hébergeurs ne sont à ce jour pas garanties. Parallèlement, le desserrement de la contrainte en matière d'hébergement et de logement pesant sur les métropoles, notamment Paris, demeure un enjeu fort. Cette situation appelle la mise en place d'une meilleure répartition territoriale de ces exilés.

> FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI

La Cour invite également l'État à prévoir les conditions de sortie du statut de la protection temporaire, mais aussi renforcer l'accompagnement vers l'emploi devant les « résultats modestes » du dispositif d'insertion professionnelle. Depuis mars, seuls 11 916 bénéficiaires de la protection temporaire sont inscrits à Pôle emploi, dont 2 820 inscrits en formation. •

 Jérôme Voiturier

Directeur général de l'Uniojss

« **Accompagner dans la durée, un vrai défi...** »

« **Alors que l'État, les associations et l'ensemble de la société française s'étaient fortement mobilisés pour accueillir les exilés ukrainiens, les défis à relever pour assurer un accompagnement de qualité dans la durée sont nombreux. Dans ce contexte, le rapport de la Cour des comptes et ses demandes de clarifications ne peuvent qu'aller dans le bon sens.** »

Florence Bladier, médecin militante

Dans son cabinet de consultation ou lors des tournées-rues auprès des prostituées et des personnes sans domicile, c'est l'humanité nue que Florence Bladier, médecin et bénévole à l'association Aux Captifs la libération, a cherché toute sa vie.

Les fenêtres de l'antenne parisienne de l'association Aux Captifs la libération donnent sur la rue Saint-Denis. De là, depuis 25 ans qu'elle en observe les allées et venues, Florence Bladier, bénévole indéfectible, peut en constater les évolutions et les permanences. Au nombre des permanences, « rue Saint-Denis, la légende veut que les prostituées occupent les trottoirs depuis plus de mille ans », avançait un article de *Libération* de 2014. C'est en plein cœur de ce quartier que le père Giros a monté en 1981 l'association Aux Captifs la libération pour venir en aide aux personnes vivant de ou dans la rue, sans domicile fixe, en situation de prostitution, migrants, jeunes en errance, victimes de la drogue ou de l'alcool.

Les évolutions, elles, tiennent davantage au public. « Il y a les femmes dites 'traditionnelles' qui sont propriétaires de leur petit studio, sont françaises ou maghrébines, se prostituent dans la journée et sont relativement indépendantes, ne travaillant pas pour un proxénète ou un réseau, mais qui sont vieillissantes. Il y a les femmes d'origine chinoise qui sont sur le boulevard, également d'un certain âge. Et le soir, il y a les

jeunes nigérianes, que l'on va rencontrer aussi au bois de Vincennes avec un camion pour qu'elles puissent se poser, prendre un café, prendre rendez-vous avec un travailleur social », décrit Florence Bladier.

Toutes ces années, auprès d'elles et des personnes sans domicile du quartier, Florence Bladier a fait plusieurs centaines de « tournées-rues », que d'autres associations appellent « maraudes ». « Il y a aussi des travailleurs sociaux qui les suivent. Pour faire obtenir des papiers aux Nigérianes et pour les mettre dans un parcours de sortie de prostitution. Pour les femmes dites « traditionnelles », le problème reste de savoir comment vivre si elles arrêtent la prostitution. Elles n'ont cotisé nulle part. Il faut trouver des solutions pour qu'elles puissent vivre à la retraite. »

Consentir à son impuissance

Florence Bladier parle bien moins d'elle que de ses engagements. Médecin toute sa vie, mère de quatre fils et aujourd'hui grand-mère de 16 petits-enfants, bénévole durant vingt-cinq ans aux « Captifs », comme disent les bénévoles, et depuis 2018, médecin bénévole pour Médecins du monde,

elle aurait sans doute bien plus à en dire qu'elle n'ose le faire. De ses investissements au service du bien commun, une seule phrase revient : « On a été gâtés par la vie, c'est normal de donner un peu de ce qu'on a reçu. »

Dans son parcours, deux figures ont joué d'influence. « J'avais un oncle médecin qui était assez charismatique, qui avait été en camp de concentration. Cela a été la chance de ma vie d'être médecin. C'était un rêve pour moi. Cela permet d'avoir un regard très vrai sur les gens. Ils ne trichent pas face à un médecin. » L'autre figure déterminante est celle du père Patrick Giros, le fondateur des Captifs. « Il intervenait régulièrement à l'école où étaient mes enfants. Ce qui m'a touché chez lui, c'est qu'il connaissait de près tous les gens dont on a habituellement peur, desquels on tend à se tenir à distance. Quand je l'ai rencontré, je me suis dit : dès que mes enfants auront quitté le collège, j'irai travailler avec lui. Cela fait 25 ans et j'y suis toujours. »

Cet engagement nécessite parfois de savoir dépasser un certain découragement. « Il faut que ça vous touche de façon personnelle, sinon, vous ne venez pas faire ce boulot. Parce



© Michel Le Moine

13 août 1946

Florence Bladier naît à Paris.

1^{er} février 1973

Elle soutient sa thèse et devient docteure en médecine.

1^{er} octobre 1998

Elle devient bénévole à l'association Aux Captifs la libération.

que c'est usant, on est dans l'échec tout le temps. Les jeunes salariés qui viennent ne restent pas très longtemps, ils s'épuisent. Les points fixes, ce sont les bénévoles. » L'échec, c'est donner un rendez-vous à quelqu'un de la rue qui ne s'y rendra pas, c'est lui donner trois sous pour faire des photos d'identité qui seront dépensés autrement, c'est ne pas le voir aller chez le médecin parce que ça l'angoisse... Patrick Giros parlait de « consentir à son impuissance ». Un mot très fort qui a marqué Florence Bladier. « Cela suppose de renoncer à nos idées, à nos projets, à nos projections sur les personnes. De cesser de faire pour les autres, à leur place, avec des objectifs. D'accepter d'être soi-même démunie et de briser ce besoin compulsif d'aider les pauvres qui nous empêche de les entendre. Il faut apprendre à ne pas s'imposer, mais se proposer, s'exposer, être celui dont on peut disposer. »

Enfin, les gens de la rue lui auront aussi beaucoup appris. Comme sa vie de médecin. « J'ai eu un cabinet à Montfermeil, j'étais allergologue. Au bout d'une quinzaine d'années, je n'y arrivais plus, je rentrais chez moi à des heures pas possibles. J'ai donc arrêté pour prendre

un poste de médecin du travail du BTP à Bobigny. C'était passionnant. Entre les gars de la rue et les gars du BTP, la frontière existe, bien sûr, mais vous avez des gens qui travaillent dans le secteur et qui vivent dans leur voiture. Et bien souvent, les gens de la rue, quand ils arrivent à trouver du boulot, c'est sur les chantiers. C'est un beau métier. Mais quand il y a un accident du travail, ce n'est pas facile de recaser les personnes. En tant que médecin, on a donc une place à défendre. Le patron vous écoute quand il faut trouver une solution pour la personne qui ne peut plus monter sur un échafaudage. J'ai beaucoup aimé ce travail. Souvent, les patients me prenaient pour une assistante sociale. Pour moi, c'était un compliment. »

Prendre le temps

Après sa retraite, à 70 ans, elle n'a pas tenu deux ans avant d'aller frapper à la porte de Médecins du monde pour proposer ses services. « J'adore ce que j'y fais. » Et pas question de faire des consultations à la chaîne. À l'ouverture du dispensaire de l'association boulevard de Picpus, le matin à 9 h, certains font la queue depuis quatre heures déjà. Ils savent que seule une

vingtaine pourra entrer. « Je les garde pratiquement une heure. Parce que la femme qui arrive, qui a été violée en Libye, qui a laissé ses enfants, qui a échappé à un mariage forcé, qui a été excisée... ce n'est pas en deux minutes qu'elle va raconter quoi que ce soit. Il faut qu'elle se pose, qu'elle commence par dire qu'elle a mal à la tête ou autre. Les choses importantes viennent après, quand elle a vu qu'on était disponible. » Des consultations ont lieu aussi dans les camps de migrants installés portes de La Chapelle, d'Aubervilliers ou de La Villette. Une autre population, tout juste arrivée, complètement perdue. « On travaille avec des interprètes, c'est l'avantage. On peut faire un courrier pour l'hôpital en disant ce qu'a la personne qui, sinon, n'aurait pas su se faire comprendre. » Cette vie entière consacrée aux autres, Florence Bladier n'y voit rien d'extraordinaire. À tel point qu'elle comprend mal le manque de relève qu'elle observe aujourd'hui et qui l'inquiète. ●

Stéphanie Barzasi

Un bus pour accompagner à la parentalité

Depuis 2022, l'Union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Orne a lancé Leslie, son Bus des familles. L'occasion de faire du lien entre les associations familiales du territoire et les familles.

Penchées sur leurs coloriages, Louise, Juliette et les jumelles, Alice et Lucie, ont sorti les couleurs de l'arc-en-ciel pour transformer les vaches cartonnées en œuvres de Pop Art. Mylène, la mère de Louise, colorie d'un vert herbeux les supports sur lesquels viendront se fixer à la verticale les vaches une fois terminées, tandis que Jessica s'occupe de Clémence, sa petite dernière de trois mois. « *J'aurais bien dessiné avec les filles, mais elle a besoin d'être dans mes bras* », dit-elle, en souriant. À défaut, elle peut tout de même discuter avec Mylène et Émilie, l'animatrice. Et c'est tout l'objectif de l'atelier créatif parents-enfants organisé par AESIA, l'espace de vie sociale itinérant géré par le Centre intercommunal d'action sociale des Pays de L'Aigle. Le dispositif, qui n'était pas encore venu jusqu'à Moulins-la-Marche, est ici en partie grâce à l'invitation de l'équipe du Bus des familles.

Garé à deux pas de la salle où a lieu l'atelier, le mastodonte rouge vif à deux étages a accueilli la veille au soir une soirée jeux pour les familles. « *C'était super, on a joué avec les jumelles, qui ont huit ans, et on a rencontré d'autres parents*, reprend Jessica, tout en berçant la petite. *Ça fait du bien d'échanger quand on a des enfants du même âge !* » L'arrivée du Bus dans le village, accompagné de son cortège d'activités et d'animations durant toute la semaine, est



l'occasion de tisser du lien entre les parents, mais pas seulement. « *Le Centre social étant basé à L'Aigle, à 20 minutes d'ici, nous avons proposé à AESIA de s'associer à notre programmation, car plusieurs acteurs du territoire nous ont dit avoir du mal à rencontrer les familles de Moulins*, explique Amandine Sergent-Martel, responsable de l'action familiale à l'Udaf 61. *Or, notre objectif est justement d'aller vers les territoires ruraux éloignés des centres urbains et vers les familles qui ne vont pas spontanément vers les acteurs de leur territoire, parce qu'elles ne savent pas que ces ressources existent ou parce qu'elles n'osent pas les solliciter.* »



Leslie, un bus qui ne connaît pas la retraite

Nommée d'après l'un des arrêts de son itinéraire écossais, Leslie vit une deuxième vie professionnelle, en France, dans la campagne ornaise, grâce à un financement France Relance. Aussi coloré à l'intérieur qu'à l'extérieur, le bus accueille toutes sortes d'activités au rez-de-chaussée comme à l'étage. On peut y faire des crêpes, des auto-massages, du yoga, des lectures pour les tout-petits, de la motricité... et même des soirées débats à thèmes autour du sommeil, de l'allaitement ou encore de l'importance du toucher pour les tout-petits. Experts et bénévoles sont invités par l'Udaf 61 à faire découvrir gratuitement aux parents, parfois isolés socialement, des pratiques qu'ils ne connaissaient pas. ●

Jessica découvre d'ailleurs, avec son troisième enfant, toutes les actions mises en place par les collectivités et les associations du territoire : « *L'accompagnement des jeunes parents était beaucoup moins développé il y a huit ans, quand les jumelles étaient petites !* » Tandis que Clémence s'est endormie, les filles ont presque fini leurs œuvres. Entre les vaches arc-en-ciel et celles à pois, les spécimens très réalistes de Louise tranchent. « *Les vraies vaches de papa sont marrons, pas du tout de toutes les couleurs* », s'exclame-t-elle, espiègle, sous l'œil amusé de sa mère qui assemble le pop-up. Sage-femme à Moulins et co-créatrice de l'association Eva.Naissance, qui accompagne les futurs et jeunes parents dans l'arrivée d'un enfant, Mylène est à la fois mère et bénévole. « *Dimanche, pour la dernière journée de la programmation du Bus des familles, nous animons une journée autour de l'alimentation du jeune enfant. C'est l'occasion pour nous de rencontrer les parents du territoire et de nous faire connaître !* »

Pour Élisabeth Hurel, l'animatrice du Bus des familles, c'est tout l'enjeu de la programmation qu'elle élabore : « *Ma mission première est le soutien à la parentalité, donc les activités doivent permettre aux familles de passer des moments complices, tout en relayant les ressources du territoire, pour les enfants, les parents, les seniors et les aidants familiaux.* » Le Bus est ainsi tout à la fois un dispositif de soutien et d'écoute, un pôle d'orientation vers les acteurs du territoire et un outil de prévention et de lutte contre les inégalités sociales.

Lier les partenaires

Comme Mylène et Jessica, Cyrille est parent. À 61 ans, ce père de trois garçons de 8, 10 et 12 ans a choisi d'emmener les deux plus jeunes, Isaac et Joshua, au gymnase du collège où se déroule une autre activité. Tandis que son frère s'essaye au jeu de sarbacane proposé par la Ligue de l'enseignement, Joshua, cheveux orange et sweat Pikachu, se concentre : il tente depuis quelques minutes d'atteindre les 100 points au jeu de la meule. Le cercle en bois roule doucement, passe les crans et s'arrête au bon moment : victoire ! Autour de lui, les voix et les cris résonnent. Constance et Rayan, en 3^e au collège, testent différents jeux dans le cadre de leur après-midi UNSS, l'Union nationale du sport scolaire. Très à l'aise, Yvette, résidente au foyer Perce-Neige pour personnes en situation de handicap tout proche, répond au micro de Didier Burgos, délégué départemental de la Ligue de l'enseignement. Joyeuse, elle raconte le parcours en fauteuil roulant, installé par les bénévoles d'APF France handicap : « *Même s'il y avait des obstacles, c'était facile pour moi parce que j'avais déjà testé. Le fauteuil est dur pour les bras : ils sont courageux de circuler dans la rue !* » Isabelle,



l'éducatrice du foyer qui accompagne le groupe d'Yvette, réfléchit déjà à la suite : « *On va voir ce qu'on pourrait mettre en place comme activités avec les habitants et les associations pour créer du lien dans le village avec nos résidents.* »

Avec une douzaine d'acteurs associatifs et publics du territoire mobilisés durant toute la semaine, ces liens se tissent en effet. « *Tout le travail de préparation en amont permet de rencontrer et de réunir les professionnels du social et du sanitaire, les habitants, les médiathèques, les élus, les petites associations et même les parcs régionaux : c'est un challenge qui a du sens, car on a tous les mêmes enjeux,* conclut Amandine Sergent-Martel. *De cette façon, on propose un programme inclusif d'animations qui correspond vraiment aux besoins et aux demandes de la population.* » ●

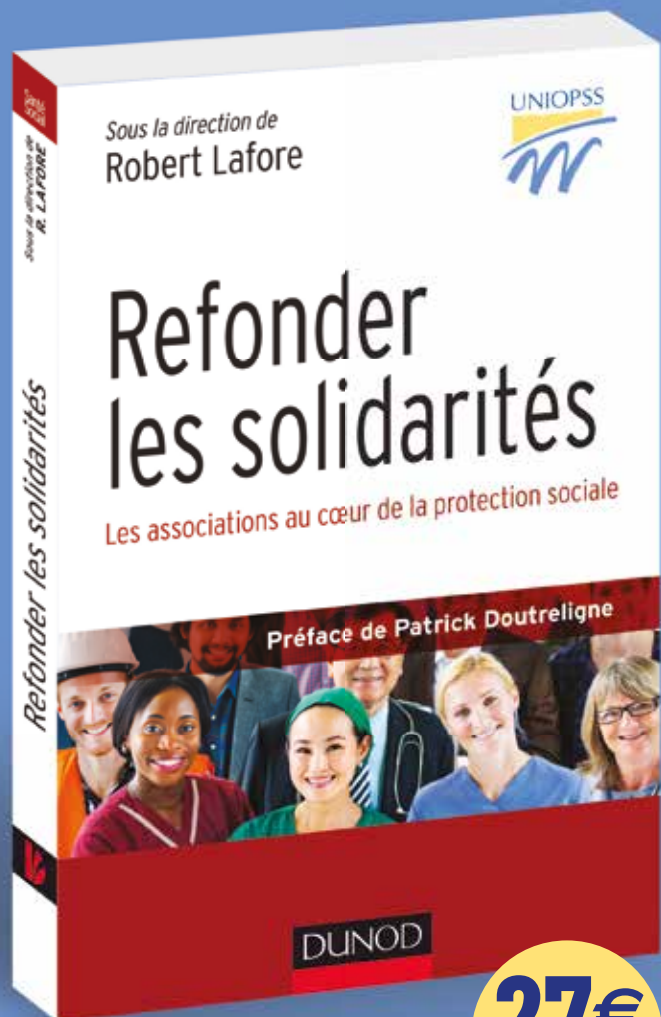
Juliette Cottin

Cyrille, en quête de parentalité

« *J'ai entendu parler du Bus des familles, via une maman de l'école. On s'y est retrouvés hier soir pour faire des jeux de société et des jeux en bois, dans le bus et à la salle des fêtes. On a rencontré du monde, revu d'autres parents et surtout on a vu nos trois garçons s'amuser. La présence du Bus des familles amène une animation, qui permet que les gens se retrouvent et fassent connaissance. On sent un côté humain, une entraide et bien sûr de la découverte !*

Cet après-midi, j'ai eu envie d'emmener mes deux plus jeunes profiter des activités proposées au gymnase du collège. Pour le moment, on a joué au jeu de la meule et au ballon à l'aveugle. Les garçons se sont très vite adaptés à repérer le ballon grâce à l'ouïe. Moi, il m'a fallu plus de temps ! Là, on va aller tester le parcours en fauteuil roulant d'APF France Handicap... » ●

L'ouvrage piloté par le Conseil de prospective de l'Uniopss, aux éditions Dunod



L'évolution de la société est devenue tellement rapide qu'elle entraîne de multiples questions quant au présent et à l'avenir.

Sommes-nous face à un changement lié à la mondialisation, à l'accélération de la communication, à la perte de repères et à la modification de certaines valeurs ? Et si la réponse était au contraire plus de solidarité ?

Cet ouvrage est le fruit d'un travail conduit par le Conseil de prospective de l'Uniopss pour lequel la prospective est plus qu'une méthode : **il s'agit de s'impliquer dans la construction de la société, en refusant de se laisser enfermer dans le déterminisme et les contraintes, en construisant l'alternative, en opérant des choix.**

Trois questions clés sont abordées : le devenir de la protection sociale, la recherche d'une nouvelle donne pour l'action des associations dans l'espace public, et enfin l'enjeu d'un centrage de l'intervention sociale sur la personne. **L'articulation entre visions générales et analyses d'expériences permet d'appréhender ces sujets sous un angle nouveau.**

Parmi les contributeurs de cet ouvrage :

Édith Archambault, Dominique Balmary, Jean-Claude Barbier, Jean-Michel Bloch-Lainé, Francis Calcoen, Christine Chognot, Yves Darnaud, Patrick Doutreligne, Olivier Giraud, Robert Lafore, Jean-Louis Laville, Henry Noguès, Jean-Luc Outin, Johan Priou, Joël Roman, Anne Salmon, Philippe Warin.

27€

FRAIS D'ENVOI
COMPRIS

En savoir plus :
www.uniopss.asso.fr
Rubrique « Publications »

Bon de commande à retourner à Uniopss - 15 rue Albert - CS 21306 - 75214 PARIS CEDEX 13 **accompagné de votre règlement.**

Nom Prénom

Organisme

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Fax E-mail

oui, je souhaite recevoir exemplaire(s) du livre « **Refonder les solidarités** », je joins mon règlement par chèque libellé à l'ordre de Uniopss.

Exclusion : le défi permanent

Alors que le Pacte des solidarités devrait être présenté dans les prochaines semaines, le phénomène d'exclusion et de précarisation ne cesse de ronger la société française. Quels sont les domaines les plus préoccupants ? Quelles réponses des associations des solidarités pour tenter de relever tous ces défis sociaux ? *Union Sociale* fait le point.



« La lutte contre la pauvreté passe par un changement de méthode. »

p. 18

Un salon de coiffure itinérant et solidaire

p. 20

Une bouffée d'air pour les familles monoparentales

p. 22

« Il faut investir socialement sur les plus pauvres. »

p. 24

« La lutte contre la pauvreté passe par un changement de méthode. »

Alors que le Pacte des solidarités devrait être très prochainement présenté par le gouvernement, Noam Leandri, président du Collectif ALERTE, revient sur les nombreux enjeux de cette nouvelle feuille de route visant à lutter contre la pauvreté.

Union Sociale: Le Pacte des solidarités est attendu pour le mois d'avril. En sait-on plus sur son calendrier de mise en œuvre ?

Noam Leandri: Après plusieurs reports, ce Pacte devrait être présenté en avril. Il prendra le relais de la Stratégie de lutte et de prévention de la pauvreté qui prend fin en 2023. Mais la situation sociale exige des réponses immédiates. Je pense en particulier à la revalorisation des minima sociaux pour faire face à l'inflation qui touche plus lourdement les plus modestes.

US: On se souvient que la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté avait beaucoup insisté sur l'importance de prévenir la pauvreté. Cette logique sera-t-elle poursuivie dans le cadre du Pacte ?

NL: La Stratégie nationale avait en effet insisté sur la prévention de la pauvreté en tentant de lutter contre la reproduction des inégalités. Cette fois, le gouvernement semble se situer dans une perspective plus curative. Jean-Christophe Combe, actuellement ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, mais qui a été, il y a encore peu de temps, directeur de la Croix-Rouge française, a bien conscience que miser uniquement sur le long terme ne suffira pas. On ne retient de la précédente Stratégie que la revalorisation de la prime d'activité et les petits-déjeuners gratuits dans les écoles, ce qui est largement insuffisant pour « éradiquer la pauvreté ». Si la problématique de l'énergie est très préoccupante, avec des réponses actuelles très limitées au regard des besoins, la question de l'aide alimentaire doit être une priorité. Le Collectif ALERTE milite ainsi pour la cantine à un euro à l'école, comme pour les étudiants aux revenus modestes. D'autre part, nous

sommes très prudents sur les conditions de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA telles qu'elles sont envisagées avec « France Travail ». S'il s'agit uniquement de contrôler si ces derniers assument la vingtaine d'heures d'activité auxquelles est soumise leur prestation, nous passerions totalement à côté de l'objectif de retour à l'emploi envisagé par le gouvernement. D'autre part, la mise en œuvre d'un service public de la petite enfance visant à permettre aux familles monoparentales de retrouver le chemin de l'emploi paraît aller dans le bon sens, mais encore faudra-t-il évaluer sa capacité à compenser les départs d'assistantes maternelles.

US: La nécessité de décliner efficacement ce Pacte dans les territoires sera-t-elle également prise en compte ?

NL: Le Pacte ne devrait pas avoir de difficultés à se décliner localement puisque comme son nom l'indique, il a vocation à être signé, à l'échelle locale, par de nombreux acteurs, notamment les communes au travers des CCAS concernant l'alimentation, ou encore les départements, pour ce qui concerne le service public de la petite enfance. Cette territorialisation va évidemment dans le bon sens, à condition que cela ne crée pas des différences de traitements des citoyens selon les collectivités impliquées. D'autre part, nous souhaitons que les associations des solidarités, en première ligne concernant l'accompagnement des plus fragiles, soient largement impliquées dans la déclinaison de ce Pacte.

US: Quelles sont les mesures les plus urgentes à prendre à très court terme ?

NL: Elles sont nombreuses. Tout d'abord, le Collectif ALERTE milite pour une indexation des minima



sociaux sur le coût réel de l'inflation, comme c'est le cas pour le Smic. Dans le domaine de la lutte contre les inégalités à la racine, il convient de prendre les mesures pour favoriser l'hébergement des familles afin que plus aucun enfant ne dorme à la rue. En matière de retour à l'emploi, nous défendons un plus grand nombre de territoires zéro chômeur longue durée (100 contre 30 à l'heure actuelle) et nous demandons plus de moyens pour l'insertion par l'activité économique. Pour ce qui est de la lutte contre la grande pauvreté, nous souhaitons lutter contre le non-recours au minimum vieillesse, en supprimant les retenues sur succession. Enfin, concernant la transition écologique et solidaire, il nous semble nécessaire de soutenir davantage les personnes les plus modestes lorsqu'elles souhaitent s'inscrire dans une démarche de rénovation énergétique ou encore investir dans des moyens de transport moins polluants.

Union Sociale: Quelles sont les mesures structurelles incontournables qui devront obligatoirement figurer dans ce Pacte ?

NL: Le taux de pauvreté dans notre pays ne diminue plus depuis 20 ans. 10 millions de personnes sont pauvres et 5 millions dans une grande pauvreté. Pour s'attaquer efficacement à la misère, il convient de se fixer des objectifs chiffrés, comme c'est le cas pour l'écologie, sinon nous ne sortirons jamais de l'impasse. En envisageant une réduction de moitié du nombre de pauvres d'ici 2030, nous pourrions envisager des plans d'actions précis et régulièrement réévalués à partir d'indicateurs, dont nous disposons d'ailleurs. La lutte contre la pauvreté passe par un changement de méthode. ●

**Propos recueillis
par Antoine Janbon**

Hausse de l'énergie : les associations des solidarités tirent la sonnette d'alarme

Plus de quatre mois après l'annonce d'un Pacte des solidarités par la Première ministre, les associations de solidarité, rassemblées au sein du Collectif ALERTE, ont appelé, le 13 mars dernier, dans le cadre d'un communiqué de presse, à des mesures urgentes pour faire face à la hausse des prix des produits de première nécessité et à des mesures structurelles pour réduire la pauvreté.

Selon les auteurs de ce document, l'inflation reste forte en France, notamment sur l'alimentation et l'énergie (+14 % en un an). Elle touche plus durement les ménages modestes et menace de faire basculer plusieurs centaines de milliers de personnes dans la pauvreté. Ainsi, le nombre de ménages qui dépendent de l'aide alimentaire a progressé de 10 % en 2022 selon les Banques alimentaires. Plus d'un foyer sur cinq a souffert du froid d'après le baromètre 2022 du Médiateur de l'énergie.

Pour le Collectif, la revalorisation annuelle des minima sociaux au 1^{er} avril doit absolument s'établir au-dessus de l'inflation subie par les ménages modestes depuis un an. ALERTE a également adressé au gouvernement ses propositions début janvier pour le futur Pacte des solidarités. Il demande notamment: 100 % de réponse aux demandes d'hébergement des familles d'ici 2027 et la création de 150 000 logements sociaux par an; l'abondement des fonds de solidarité pour le logement afin d'aider au paiement des factures d'énergie; la généralisation de la tarification sociale des cantines et une tarification sociale de l'eau; la mise en place de 100 territoires zéro-chômeur et l'ouverture du droit au travail pour les demandeurs d'asile dès le dépôt de la demande; la suppression de la récupération sur succession du minimum vieillesse qui est la cause d'un fort non-recours; le zéro reste à charge pour la rénovation des passoires énergétiques et la mobilité à faible émission des plus précaires. ●

Un salon de coiffure itinérant et solidaire

Un dimanche sur deux, les Wilson Barbers viennent coiffer le public d'associations d'aide aux migrants qui les sollicitent. De cette formule, est née l'idée d'un salon de coiffure solidaire pérenne qui devrait voir le jour d'ici la fin de l'année.

À la Halte humanitaire de l'Armée du Salut, dans les beaux murs de l'ancienne mairie du premier arrondissement donnant sur la place du Louvre, un salon de coiffure est en cours d'installation. La pluie aidant, il y a foule ce dimanche, les usagers ayant voulu se mettre à l'abri, au chaud, se poser un peu, discuter, recharger un téléphone ou prendre une douche. Très vite, Marie, secrétaire de l'association des Wilson Barbers, a distribué une bonne vingtaine de tickets par ordre d'arrivée aux personnes voulant se faire coiffer. Certaines d'entre elles vivent à la rue, toutes en tout cas sont dans des imbroglios administratifs sans fin pour obtenir asile, droit de séjour, pour trouver un travail ou un logement. « Ça peut paraître anecdotique, la coiffure, mais en réalité, on voit à quel point elles se

redressent en sortant d'ici, elles ont le sourire et ont pris trois centimètres ! », remarque Marie. Bientôt, tondeuses, sabots, brosses, ciseaux et peignes sont en place sur une grande table apportée ici pour l'occasion. Warsame, Aurram, Arif, Chantal et le surnommé Chouki, les premiers coiffeurs arrivés, mettent en place leur espace de travail. Chouki et Chantal viennent pour la première fois coiffer bénévolement pour les Wilson Barbers. Encore en formation de CAP coiffure, Chantal ne se sent d'ailleurs par suffisamment à l'aise pour se lancer seule. Warsame, l'un des cofondateurs des Wilson Barbers, l'accompagne donc et, d'un geste sûr, lui montre ses méthodes.

Coiffeurs bénévoles

Depuis près de deux ans, un dimanche sur deux en moyenne, les Wilson Barbers, tous coiffeurs bénévoles, interviennent ainsi dans différentes associations, accueils de jour, centres d'hébergement ou autres lieux accueillant des personnes nouvellement arrivées et en attente de régularisation de leur situation, pour proposer gratuitement des coupes de cheveux. Parmi les coiffeurs bénévoles, plusieurs sont dans ces mêmes situations. Les Wilson Barbers sont une émanation du collectif Solidarité migrants Wilson. Regroupement informel de voisins de la Plaine Saint-Denis créé en 2016 pour venir en aide aux personnes vivant sur le campement de l'avenue du Président Wilson, le collectif distribue encore aujourd'hui des repas plusieurs fois par semaine pour soutenir les personnes livrées à elles-mêmes dans le nord de Paris. Marion Collet, présidente des Wilson Barbers, comme Marie, font également partie de ce collectif.

L'activité de salon de coiffure a un tel succès qu'elle a donné lieu à la formalisation d'un projet en bonne et due forme qui vient d'être lauréat du prix de la



© Michel Le Moine

Fondation Cognac-Jay. « Depuis deux ans que nous faisons de la coiffure itinérante, que nous parlons de cette action autour de nous, nous avons commencé à réfléchir à en faire quelque chose de pérenne, en particulier avec Warsame et Adam, qui sont les deux porteurs du projet. Nous avons voulu tester l'idée en candidatant à ce prix et contre toute attente, nous avons fait partie des 10 lauréats sur les 400 projets proposés! », se réjouit Marion Collet, cofondatrice de l'association. D'ici la fin de l'année, grâce à ce prix et à l'accompagnement de l'incubateur La Ruche, le salon de coiffure Seven Seas devrait voir le jour quelque part dans Paris: « Seven Seas », sept mers, allusion à toutes ces mers traversées par les membres de l'équipe et le public qu'elle accueillera, mais clin d'œil aussi à l'escale, au port d'attache que ce salon représentera.

Des tarifs non-genrés

Un salon de coiffure d'un tout nouveau genre. « Nous voulons que ce salon soit porteur de nos valeurs », précise Marion Collet. « Les salons de coiffure sont à peu près les seuls lieux où l'on accepte autant de ségrégation et de discrimination: des tarifs hommes-femmes extrêmement différents (en moyenne 50 % plus cher pour les femmes), des salons de coiffure pour cheveux crépus distincts de ceux qui coiffent les cheveux caucasiens... » Il n'y aura donc rien de tout ça à Seven Seas: des tarifs non « genrés », des coiffeurs capables de coiffer tous types de cheveux, de faire des tresses jusqu'aux balayages. « Et tous nos produits seront bio, dans une démarche éco-responsable. Jusqu'à la récupération des cheveux coupés puisque nous allons coopérer avec l'association Capillum qui fabrique du paillage pour jardin à partir de cheveux », ajoute Marion. Le salon de coiffure du futur. Afin que le salon soit économiquement viable, il sera ouvert quatre jours par semaine à tout public pour des coupes payantes, et sera fermé les lundis et mardis pour laisser la place aux coupes gratuites à destination du même public qu'aujourd'hui avec les Wilson Barbers.

Au cours de l'après-midi, entre l'arrivée plus tardive de certains coiffeurs, comme Julie et Christian, ou de nouveaux coiffeurs bénévoles qui proposent leurs services, comme Mamadou et Ibrahim, le salon a gagné peu à peu sur l'espace de la halte humanitaire. Pour le plus grand bonheur des clients potentiels qui voient de nouveaux tickets distribués pour entrer dans la file d'attente. L'ambiance est bonne. Quelques-uns tentent leur chance quand une personne ne répond pas tout de suite à son numéro. Pour le jeu plus que pour la triche. On plaisante. Un vrai moment de détente. Aurrar, lui, ne pourra pas faire les cinq coupes estimées en moyenne par coiffeur ou coiffeuse. Il est spécialiste des tresses, ce qui demande infiniment plus de temps qu'une coupe à la tondeuse ou aux ciseaux. « Mais ça permet de



proposer un panel de services plus large », note-t-il. Dimanche prochain, l'équipe des Wilson Barbers ne sera finalement pas de repos. Une association d'aide aux mineurs non accompagnés les a sollicités. Or, « on ne peut rien refuser aux mineurs! », sourit Marion. « C'est toujours une très bonne ambiance. Les coiffeurs adorent les ados parce qu'ils sont très expressifs. Ils plaisantent beaucoup. » ●

Stéphanie Barzasi

Regarder devant



Pilier des Wilson Barbers avec Adam qui n'a pas pu se libérer ce dimanche, Warsame sera un des coproporteurs du projet de salon de coiffure Seven Seas. Si tout va bien. Car aucune facilité ne lui est faite. Originaire de Somalie, arrivé en France il y a quatre ans, il a été débouté de sa demande d'asile et attend son audience pour faire appel de la décision sous peu. Selon Marion Collet, comme avec les mineurs non accompagnés, il semblerait que les institutions jouent la montre ou tablent sur le découragement des personnes. Mais qu'à cela ne tienne, Warsame ne désarme pas. Et pour cause, avec ses épreuves du CAP de coiffure en mai et le salon qui doit voir le jour d'ici la fin de l'année, il a des projets précis à faire aboutir, ici en France. En tant que cofondateur, il prend sa mission à cœur, en professionnel. Dès le début de ce dimanche après-midi à la halte humanitaire de l'Armée du Salut, il organise, aménage l'espace, trouve des lumières pour un meilleur éclairage, prend sous son aile Chantal, coiffeuse bénévole sans expérience, pour la former, la guider, la conseiller. Un futur chef d'entreprise qui, en plus, a le sourire. ●

Une bouffée d'air pour les familles monoparentales

En France, un quart des familles sont monoparentales et, parmi elles, 80 % sont assumées par des femmes. Dans le 14^e arrondissement à Paris, l'association Yachad lutte contre l'exclusion de celles-ci.

Midi. Pas de temps à perdre ! Le timing est un peu serré quand les deux voitures aux coffres remplis des denrées de la banque alimentaire arrivent rue Pauly, à deux pas du local de l'association Yachad. Josette Elombo, sa fondatrice, et trois bénévoles, dont deux mamans bénéficiaires, s'attaquent



au déchargement de la cargaison dans l'air frais de la fin de matinée. Le ballet des allers-retours commence. Packs de lait, cartons de bananes et paquets de café défilent entre les véhicules et le petit local de quelques mètres carrés. Minimaliste, l'endroit contient trois tables, deux frigos et un congélateur. « À 13 heures, il faut que cela ressemble à une épicerie », pointe Josette, qui s'active, polaire sur le dos et foulard sur la tête.

D'ici 16 heures, trente femmes sont attendues, avec leurs caddies et leurs sacs, pour un ravitaillement qui participe à nourrir des familles de quatre ou cinq enfants parfois. Dès 12h30, plusieurs d'entre elles sont déjà là, dans le passage abrité sous un immeuble. Certaines attendent un peu plus loin au soleil. C'est le cas de Loubna, 29 ans, qui a une fille de trois ans. « Je suis dans l'association depuis seulement un mois et c'est la première fois que je viens pour l'aide alimentaire du lundi. Cela va beaucoup m'aider, car je

La FSFM, à la défense des familles monoparentales

La Fédération syndicale des familles monoparentales (FSFM) porte leur voix pour faire entendre leurs difficultés spécifiques. Isolement, difficultés de garde des enfants qui empêche de travailler, précarité et pauvreté sont autant de facteurs contribuant à l'exclusion des familles monoparentales. « Les mères seules ne se sentent pas forcément exclues, elles ont surtout besoin d'une reconnaissance de leurs difficultés et d'un soutien pour assurer la bonne éducation des enfants, indique Nina Ould Ami, présidente de la Fédération qui représente 3000 familles à

travers une vingtaine d'associations adhérentes. Partout en France, nos associations créent du lien, les informent sur leurs droits, les orientent vers les ressources existantes sur leurs territoires, observent les situations de ces familles afin de comprendre leurs réalités et d'organiser un plaidoyer pertinent auprès du gouvernement. » La FSFM revendique ainsi une réflexion concrète sur l'aide à la conciliation entre vie professionnelle et familiale avec les entreprises et le gouvernement, mais aussi une amélioration des modes de garde avec une priorisation des places

pour les familles monoparentales, et un soutien à l'accès aux formations et à l'emploi avec une amélioration des conditions de travail pour leur éviter de devoir s'accommoder d'un temps partiel, de journées coupées ou d'intérim. « Malgré des aides sociales déjà importantes mises en place par le gouvernement, avec l'augmentation de 30 % des aides à la garde individuelle d'enfant et de 50 % de l'allocation de soutien familial, il reste des marges d'amélioration pour ces familles, dont le nombre est passé de 1,6 million en 2011 à près de 3 millions aujourd'hui. » ●

suis en situation irrégulière et je dois garder ma fille, donc c'est difficile de travailler. » Derrière la porte encore fermée, la pression est forte tandis que Josette, Rania et Kamila empilent les plaquettes de beurre et les steaks dans le congélateur, sortent de leurs emballages les boîtes de sardines et les tablettes de chocolat, et étalent méthodiquement les bouteilles de lait, les sacs de pommes de terre et les poires. Progressivement le lieu vide et froid se transforme en une caverne d'Ali Baba.

Un soutien matériel

À 13h 10, la porte s'ouvre: dans un système bien rodé, Rania et Kamila prennent les sacs et les remplissent pour chacune des bénéficiaires, en fonction de la composition de la famille. « *Pour certains produits, on demande toujours si elles en veulent* », souligne Josette. Les pots pour bébé et les goûters sont distribués selon l'âge des enfants. La portion de légumes est particulièrement généreuse pour Brigitte, très malade. Sortant à intervalles réguliers pour prendre les prénoms des bénéficiaires présentes et leurs paiements, Josette mène son monde avec un franc-parler qui envoie une énergie communicative. « *Yachad, ça veut dire ensemble en hébreu, donc ici on devient bénévole en même temps que de devenir bénéficiaire. Tout le monde met la main à la pâte et apporte une contribution de 10 euros, sauf en cas de souci bien sûr.* »

Dans la file qui se renouvelle sans cesse, chacune a son histoire. Mina, 43 ans et trois enfants, vient chaque semaine depuis deux ans. « *Heureusement que j'ai ces paniers alimentaires, surtout avec l'inflation! Je viens aussi de temps en temps pour trier les jouets ou les habits d'enfants...* » De son côté, Sabrina, 34 ans et deux enfants, est venue d'Algérie. En situation irrégulière, elle s'appuie sur l'association pour comprendre les démarches administratives, les lois ou les rendez-vous à la mairie. « *Nous aidons pour les besoins immédiats en matière d'alimentation, de vêtements ou d'administration, mais pour l'accompagnement social, nous sommes surtout une passerelle*, décrit Josette, qui aide 150 bénéficiaires et s'implique aussi plus largement en tant que vice-présidente de la



Fédération syndicale des familles monoparentales. *Nous informons les familles sur ce qui existe sur le territoire pour la santé, l'emploi, l'aide aux personnes sans papier. Et si on n'a pas la réponse, on la cherche !* »

Du bien au moral

L'autre aspect essentiel du travail de l'association, c'est le répit. « *J'ai élevé seule mes deux filles et je sais combien c'est dur*, reprend celle qui à 59 ans est déjà six fois grand-mère. *On porte tout toute seule, sans jamais avoir de repos entre travail et vie familiale. On est exclue de tout, parce que sans les moyens ni le temps de faire des activités ou de partir en vacances. Stress et fatigue s'accumulent.* » Séances au spa, cours de sport et de zumba, pique-niques, sorties à Disneyland, vacances en famille en Croatie... Yachad propose des temps de respiration pour les mamans et leurs enfants, financés par des lotos, des kermesses ou des cagnottes. « *Grâce à Josette, je suis moins stressée et j'ai retrouvé le sourire: elle est toujours là pour nous donner des conseils et de la confiance* », confirme Sandrine, maman de six enfants qui envoie chaque mois une partie de son salaire à cinq d'entre eux restés au Cameroun. Tout en remplissant les caddies, Rania et Kamila témoignent aussi: « *Yachad nous fait du bien au moral, car on se sent utiles, on peut discuter et s'entraider entre mères, et surtout on sort de chez nous en oubliant un peu les problèmes de famille!* » Il est 15 heures, les réserves diminuent et la file aussi. Rania et Kamila vont bientôt pouvoir rentrer. Non sans se donner rendez-vous jeudi, pour le cours de sport! ●

Stéphanie Barzasi



Fatoumata, 34 ans et deux enfants de 7 et 4 ans

« *Je suis arrivée en 2020 en France depuis l'Espagne. Je suis toute seule avec mes enfants. Avant, j'étais à la rue. C'est une dame du quartier qui m'a donné le numéro de Josette, qui m'a beaucoup aidée. Elle m'a permis d'aller à l'hôpital pour me faire soigner et m'a donné le contact des personnes qui m'ont aidée à avoir un logement. Je viens tous les lundis, même si c'est loin, car l'association me permet d'avoir de la nourriture pour les enfants.* » ●

« Il faut investir socialement sur les plus pauvres. »

Présidente du Secours Catholique, Véronique Devise revient sur les mesures à prendre d'urgence pour faire de l'éradication de la misère à l'horizon 2030, un objectif crédible.

Union Sociale: Le Pacte des solidarités devrait être présenté en avril. Quelles sont les attentes du Secours Catholique autour de ce Pacte ?

Véronique Devise: Le Secours Catholique a beaucoup travaillé sur ce Pacte en ayant été très sollicité par le gouvernement. Ce que nous souhaitons, c'est éradiquer la misère, c'est-à-dire la situation de toutes les personnes qui vivent avec des revenus à 40 % du revenu médian, mais également la situation des personnes en grande pauvreté, c'est-à-dire vivant avec moins de 50 % du revenu médian. La France s'y est engagée auprès de l'ONU dans le cadre des objectifs de développement durable à atteindre à l'horizon 2030. Elle doit respecter ses engagements. C'est une question de dignité pour toutes les personnes concernées, mais également de cohésion sociale pour notre pays, car toutes ces situations d'exclusion génèrent des fractures et sans doute des tensions. Il apparaît donc de plus en plus urgent d'investir socialement sur les plus pauvres, afin qu'eux aussi, puissent contribuer au progrès de la société.

US: La situation des familles monoparentales est particulièrement préoccupante. Quelle est l'ampleur du phénomène ?

VD: Selon le dernier rapport du Secours Catholique, sur 383 765 familles accompagnées, 29 % sont des familles monoparentales, à 90 % des femmes seules avec enfants. La grande majorité de ces femmes souhaitent travailler mais ne le peuvent pas. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous souhaitons un développement encore plus massif des territoires zéro chômeur de longue durée. Il faut que ces femmes puissent bénéficier d'un niveau de vie décent afin de pouvoir se projeter. Dans cette optique, une revalorisation des minimas sociaux qui doivent être indexés sur l'inflation paraît incontournable. Il convient

aussi de faire en sorte de renforcer l'offre d'accueil de la petite enfance, non seulement pour donner à ces femmes plus de temps pour chercher un emploi, mais aussi car l'on sait qu'un accueil précoce favorise grandement la socialisation des enfants. Nous militons également pour un développement de l'aide à la parentalité. Nous expérimentons, en partenariat avec les Apprentis d'Auteuil et avec le soutien des CAF, des maisons des familles dans plus de 20 territoires. Il serait intéressant que ce dispositif puisse être généralisé. Enfin, nous souhaitons un meilleur accès aux chèques vacances pour que le droit aux vacances pour les familles modestes soit réellement effectif.

US: La jeunesse a beaucoup souffert durant la crise sanitaire. Quelles sont les mesures absolument nécessaires sur le sujet ?

VD: Les conséquences de la crise sanitaire sur l'état psychologique des jeunes ont été désastreuses et depuis, la situation sociale de bon nombre d'entre eux ne s'est pas améliorée. Le lancement, par le gouvernement, du contrat d'engagement jeunes qui remplace la garantie jeunes depuis le mois de mars 2022, va dans le bon sens. Ce type de soutien doit cependant être plus accessible car il demeure peu identifié par la jeunesse et surtout s'inscrire dans la durée. De la même manière, nous militons activement pour donner, sous condition de ressources, la possibilité aux jeunes de bénéficier du RSA à partir de 18 ans. En effet, la période de 18 à 25 est sans doute celle qui détermine si la personne va se sortir ou s'installer durablement dans la pauvreté

US: Les demandeurs d'asile n'ont pas l'autorisation de travailler durant l'examen de leur demande. Avec quelles conséquences ? Comment changer la donne ?



Rapport du Secours Catholique : des constats inquiétants

En 2021, au Secours Catholique-Caritas France, 58900 bénévoles répartis dans près de 3500 équipes ont rencontré 938600 personnes. Ce sont 491 200 adultes et 447 400 enfants qui ont ainsi été accompagnés. Année après année, le rapport du Secours Catholique rappelle que la pauvreté a de multiples visages. En comparaison de l'ensemble des ménages vivant en France, ceux que rencontre le Secours Catholique présentent cependant certaines spécificités.

La première demande exprimée est l'écoute et l'accompagnement (60 % des ménages). Cette demande vient avant même la demande d'aide pour se nourrir, confirmant l'importance, pour des personnes en difficulté, de pouvoir être écoutées, de se confier, de partager des expériences.

Parmi la majorité de ménages composés d'un seul adulte (72 %), trois sur cinq vivent seuls et deux sur cinq sont des familles monoparentales. Les femmes sont surreprésentées, notamment parmi les adultes seuls avec enfants (88 %). Le rapport note une part croissante des jeunes enfants vivant au sein de ménages dans l'extrême pauvreté. En 2021, 83 % des couples avec enfants vivaient sous le seuil d'extrême pauvreté et 28 % n'avaient même aucune ressource. 30 % des enfants de moins de 5 ans aidés par l'association vivaient dans une de ces familles sans aucune ressource (+ 2 points en un an). En 2021, entre 29 % et 40 % des ménages accueillis au Secours Catholique ne touchaient pas le RSA, alors qu'ils y avaient droit. C'est le cas aussi pour les allocations familiales : 29 % des ménages éligibles ne les perçoivent pas. Alors que le gouvernement a fait de la lutte contre le non-recours une priorité, ces taux sont en hausse (+ 4 points en cinq ans). ●

VD: La seule préoccupation de tous ceux qui viennent demander la protection de la France est de travailler et préparer l'avenir de leur famille. Il s'agit d'autre part de personnes jeunes, parfois diplômées qui sont en capacité d'apporter à notre pays. Partant de ce constat, il n'est pas compréhensible que ces demandeurs d'asile ne soient pas autorisés à travailler. Il faut également noter que si cette possibilité leur était accordée, il ne serait plus nécessaire de leur verser une allocation. Plus généralement, le Secours Catholique souhaite que les personnes sans titre de séjour exerçant une activité professionnelle ou ayant une offre d'embauche, soient rapidement régularisées.

US: La crise énergétique et l'inflation devraient s'installer durablement dans notre pays. Faut-il s'attendre dans les prochains mois à un basculement toujours plus grand de personnes dans la pauvreté ?

VD: Cette crise de l'inflation a des effets très objectifs. Depuis le 1^{er} janvier, le prix des produits alimentaires de base a augmenté de 14 %. De la même manière, la part que les ménages les plus modestes consacrent à l'énergie est de 12,7 % pour les plus modestes, alors qu'elle ne dépasse pas 9 % pour le reste de la population. Selon notre dernier rapport, parmi les personnes que nous accueillons, une fois les différentes dépenses courantes passées, il ne reste que 5 euros par jour et par personne pour vivre, alors qu'il est communément admis qu'en deçà de 7 euros quotidiens, il est difficile de se nourrir. Ces chiffres montrent bien l'urgence de revaloriser les minimas sociaux et au moins, de les indexer à l'inflation comme peut l'être le Smic. Nous comprenons la volonté du gouvernement de favoriser un retour à l'emploi, mais pour tous ceux qui ne le peuvent pas, les conditions de vie sont trop difficiles sans un revenu décent. ●

Propos recueillis par Antoine Janbon



Timothée Duverger
Enseignant à Sciences Po Bordeaux

Quelle réalité de l'ESS en 2023 ?

Enseignant à Sciences Po Bordeaux et responsable de la chaire TerrESS et du Master « Économie sociale et solidaire et innovation sociale », Timothée Duverger fait le point, dans un livre passionnant, sur l'état de l'ESS dans notre pays et dans le monde.

Union Sociale: Qu'est-ce qui vous a poussé à écrire ce livre sur l'économie sociale et solidaire ?

Timothée Duverger: Au regard des différentes crises sociales et écologiques que nous connaissons actuellement, l'économie sociale et solidaire apparaît comme une réponse de plus en plus crédible, mais pour atteindre l'objectif de la faire reconnaître, il convient déjà de mieux la faire connaître. Or, les outils le permettant sont encore assez rares. C'est la raison pour laquelle, j'ai jugé inté-

ressant de me lancer dans la réalisation de cet ouvrage dans une collection de référence, « Repères » chez La découverte, dont le but est de proposer une synthèse et des pistes de réflexion, à la disposition des étudiants, des chercheurs, mais aussi des acteurs de terrain.

Union Sociale: À quand peut-on situer l'apparition de cette notion ?

Timothée Duverger: La notion apparaît dans les années 1830, principalement au sein de deux pays: en France

et en Grande-Bretagne. En France, elle correspond au mouvement des artisans urbains, soucieux de coopérer pour préserver leur identité et leur métier. Un phénomène similaire peut être observé Outre-Manche, mais il concerne plutôt la classe ouvrière émergente, alors que nous sommes en pleine industrialisation du pays. Ces deux dynamiques présyndicales expriment une volonté de gagner en autonomie à partir de deux revendications. La première concerne le droit au travail. La seconde est le droit de vote. Il s'agit bien là d'une revendication

cation politique de participation qui trouvera un débouché dans la révolution de 1848.

Union Sociale: Comment cette économie a-t-elle évolué au fil de l'histoire ?

Timothée Duverger: Depuis l'apparition de la notion en 1830, l'économie sociale n'a pas cessé de se développer. À partir de 1880, nous assistons à une phase d'institutionnalisation, passant par une reconnaissance juridique de ses organisations. C'est à cette époque qu'est votée la charte sur la mutualité (1898), la loi de 1901 sur les associations ou encore plusieurs lois spéciales sur les coopératives, comme en 1914 sur les Scop ou en 1917 sur les coopératives de consommation. Ce mouvement contribue dans le même temps à les encadrer et les contrôler. Il accompagne une structuration des mouvements avec, par exemple, la Fédération nationale de la Mutualité française en 1902 ou encore la Fédération nationale des coopératives de consommation en 1912.

Cette période consacre aussi un arrimage de l'économie sociale à l'action publique. Durant la Première Guerre mondiale par exemple, les coopératives de consommation ont été mobilisées pour participer à l'effort de guerre. De la même manière, les mutuelles ont grandement participé aux prémices de la protection sociale au travers des lois de 1928-1930, sur les assurances sociales. À partir des années 1960 et avec le retrait progressif de l'intervention de l'État dans le financement de l'économie française, les organisations issues de l'économie sociale, dispersées tout au long du siècle, se fédèrent. Sous l'impulsion de Michel Rocard en 1981, elles apparaissent comme une alternative aux nationalisations souhaitées par François Mitterrand et une concrétisation de l'utopie autogestionnaire des années 1968. Enfin, à partir des années 1980-1990, de nouvelles initiatives viennent répondre à la nouvelle question sociale, comme l'insertion

par l'activité économique ou les services de proximité. C'est ainsi que cette économie sociale, devient économie sociale et solidaire.

Union Sociale: Existe-t-il une définition de l'ESS aujourd'hui ?

Timothée Duverger: Selon la définition posée par la loi de 2014, la catégorie d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un « mode d'entreprendre et de développement », regroupant un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, fondations ou sociétés commerciales dont les statuts les en rapprochent. Elles doivent poursuivre un objectif autre que la seule recherche de bénéfices, avoir une gouvernance démocratique et réinvestir la majorité de leurs bénéfices dans l'activité et constituer des réserves impartageables. Cette définition croise celle retenue en 2021 par la Commission européenne dans son plan d'action dédié. Elle fait également l'objet d'une reconnaissance internationale. Une résolution de l'ONU prévue pour avril, confirme en effet cette définition en intégrant dans l'ESS, les groupes d'entraide très nombreux, notamment en Afrique et en Amérique latine dans le secteur de l'économie informelle.

Union Sociale: Quelles sont les grandes familles composant l'ESS ?

Timothée Duverger: Les associations constituent le gros des troupes des acteurs de l'ESS et parmi elles, les plus nombreuses interviennent le secteur social et médico-social. À elles seules, elles représentent 40 % des



© Françoise Stjepovic

« Nous connaissons tous dans notre environnement proche, une association, une coopérative ou une mutuelle, mais le grand public a encore du mal à faire le lien entre tous les membres de cette grande famille de l'ESS. »

emplois de l'ESS. Cette activité associative mobilise près de 13 millions de bénévoles et 1,8 million de salariés en France. Si l'on s'intéresse plutôt au poids économique, ce sont les coopératives de commerçants qui arrivent en tête, suivies par les coopératives agricoles, les coopératives bancaires, les associations de l'humanitaire, du social et de la santé et les mutuelles de santé et d'assurance.

Union Sociale: L'ESS est de plus en plus connue, mais a encore du mal à être parfaitement identifiée. Comment expliquer ce paradoxe ?

Timothée Duverger: Nous connaissons tous dans notre environnement proche, une association, une coopérative ou une mutuelle, mais le grand public a encore du mal à faire le lien entre tous les membres de cette grande famille de l'ESS. Nous pouvons expliquer ce manque de visibilité par l'émiettement des acteurs qui interviennent dans des domaines très

Qui est-il ?

Timothée Duverger est docteur en histoire, enseignant à Sciences Po Bordeaux où il dirige la chaire TerrESS, ainsi que le master « Économie sociale et solidaire et innovation sociale » (ESSIS) et l'exécutive master « Stratégies, territoires et projets innovants dans l'économie sociale et solidaire » (STPI-ESS). Chercheur associé au centre Émile-Durkheim, ses travaux portent sur les dynamiques d'institutionnalisation de l'ESS.



© Françoise Stjepovic

« *Ce que consacre l'État à l'ESS reste ridiculement bas comparativement aux 150 milliards qui ont été accordés ces dernières années en aides aux entreprises.* »

▷ différents. Il faut également noter la difficulté du champ dans son ensemble à porter un projet politique malgré les efforts récents d'ESS France. Enfin, le référentiel néolibéral des politiques publiques depuis des décennies fait que l'État ne soutient pas particulièrement l'ESS. Le budget du secrétariat d'État à l'ESS et à la Vie associative s'élève aujourd'hui à 20 millions d'euros quand le budget de l'État est de 350 milliards d'euros.

Union Sociale: Le cadre juridique existant est-il suffisamment favorable pour permettre le développement des initiatives portées par les acteurs de l'ESS ?

Timothée Duverger: Le cadre juridique dans lequel évoluent les

différents acteurs de l'ESS n'est plus remis en question depuis la loi cadre de 2014, d'autant que ce cadre a été confirmé sur le plan européen et international. Actuellement, le problème concerne avant tout le financement de toutes ces activités qui demeure faible et peu lisible. D'autre part, ce que consacre l'État à cette économie, qui, de par ses activités et ses règles de gouvernance, contribue grandement à l'intérêt général, reste ridiculement bas comparativement aux 150 milliards qui ont été accordés ces dernières années en aides aux entreprises. Il est cependant possible d'inverser cette tendance en donnant par exemple plus de moyens aux chambres régionales de l'ESS, afin qu'elles contribuent à développer cette économie dans les territoires, en accompagnant la création d'activité et les dynamiques de coopération. Il convient également de déterminer un chef de file à l'échelle territoriale pour coordonner les politiques locales. Les Régions en sont les candidates naturelles. Enfin, une réflexion mériterait d'être menée, pour intégrer à l'article 2 de la loi, la notion de « raison d'agir », conçue par ESS France pour faire reconnaître les spécificités de son engagement. Ceci en miroir de la « raison d'être » créée par la loi Pacte pour les entreprises conventionnelles.

Union Sociale: L'économie de marché est au centre de bien des critiques. Dans ce cadre, l'ESS peut-elle constituer une alternative crédible dans les années à venir ?

Timothée Duverger: L'ESS a peu de chances de remplacer le capitalisme à court terme. Elle doit néanmoins progresser dans certains secteurs d'activité, à commencer par ceux de la transition écologique. Il y a par ailleurs un continuum avec les entreprises conventionnelles, comme le montrent par exemple les fondations d'entreprise. Surtout, l'ESS pourrait fournir des outils – en particulier coopératifs – pour résoudre les problèmes de transmission d'entreprise que rencontrent beaucoup de TPE-PME. Enfin, il ne faut pas négliger ce qui se joue à l'échelle des territoires. La promotion, notamment de la notion de responsabilité territoriale des entreprises pour répondre aux besoins des populations, peut contribuer à favoriser les coopérations entre les entreprises conventionnelles, les acteurs de l'ESS et les acteurs publics.

Propos recueillis
par Antoine Janbon

Plaidoyer pour une économie à visage humain

Bénéficiant d'une reconnaissance croissante dans les mondes socio-économique, politique, institutionnel et académique, l'économie sociale et solidaire (ESS) s'impose, à l'heure de la réforme de l'entreprise et de la transition écologique, comme la « norme souhaitable de l'économie de demain ». Pourtant, le secteur demeure peu connu et peu soutenu comparativement à l'économie conventionnelle. En effet, l'ESS se distingue par son caractère insaisissable, malgré d'importants efforts de définition. Le secteur emporte l'adhésion comme elle suscite la perplexité. L'économie peut-elle être « sociale et solidaire » ? N'est-ce pas contradictoire ? Quelles formes prend-elle ? À quelles échelles agit-elle ? Comment se transforme-t-elle ? À quels défis et

pressions doit-elle répondre ? C'est à toutes ces questions que tente de répondre le chercheur Timothée Duverger dans son dernier ouvrage sobrement intitulé : « *L'économie sociale et solidaire* ». L'étudiant, le professionnel, le bénévole, l' élu ou le citoyen trouveront dans ce livre passionnant une synthèse interdisciplinaire des principaux travaux sur l'ESS, ainsi qu'une présentation de ses enjeux au cœur des mutations contemporaines. Un travail salutaire dans une société en plein questionnement et en quête de sens.

Pour plus d'informations :

L'économie sociale et solidaire, Timothée Duverger, éditions La découverte, mars 2023

union SOCIALE

LE MAGAZINE DU RÉSEAU
UNIOPSS - URIOPSS



Un regard engagé sur l'actualité sociale et les initiatives des associations de santé et de solidarité sur les territoires !

Depuis 1947, le magazine *Union Sociale* est la vitrine des valeurs portées au quotidien par le réseau Uniopss-Uriopss.



Chaque mois, découvrez :

- > Des analyses et prises de position sur l'actualité et les politiques de santé et de solidarité
- > Des reportages au plus proche du terrain
- > Des portraits d'acteurs de la solidarité
- > Des prises de parole de personnalités pour ouvrir des perspectives

En savoir plus et vous abonner :
uniopss.asso.fr
 rubrique Expertise, analyses, publications



BULLETIN D'ABONNEMENT

À retourner, accompagné de votre chèque établi à l'ordre de UNIOPSS, à : **UNIOPSS - 15 rue Albert - CS 21306 - 75214 Paris Cedex 13**

- OUI, je souhaite m'abonner à Union Sociale pendant 1 an (10 n°s), je joins mon chèque de 55 € TTC**
- Étranger/ hors UE : **65,50 €**

Je souhaite recevoir le(s) numéro(s) d'Union Sociale suivant(s) à **10€ TTC** l'exemplaire (frais de port compris) :

..... exemplaire(s) x 10€ du n° =€
 exemplaire(s) x 10€ du n° =€
 exemplaire(s) x 10€ du n° =€

TOTAL :€

Nom

Prénom

Organisme

Adresse

Code postal _____ Ville

Téléphone _____ Fax _____

e-mail

Date _____ Signature :

Contrat d'engagement républicain : quels impacts sur la vie associative ?

Dans le cadre de sa mobilisation contre le contrat d'engagement républicain, le Mouvement associatif s'intéresse aux nombreuses conséquences de ce dispositif sur la vitalité des associations.

À la suite de sa conférence de presse du 26 janvier dernier pour l'abrogation du contrat d'engagement républicain, le Mouvement associatif entend poursuivre sa mobilisation. Dans cette optique, le Mouvement a demandé à plusieurs personnalités de livrer leurs analyses sur l'impact de ce dispositif sur les libertés associatives. Selon Claire Thoury, la présidente du Mouvement associatif, ce contrat d'engagement républicain est totalement inutile : « *Les associations qui reçoivent des aides publiques sont déjà encadrées par tout un arsenal réglementaire, composé d'agrément, de reconnaissances, de conventions, d'objectifs qui les engage* ». Selon elle, le contrat d'engagement républicain traduit avant tout une logique de défiance envers les associations mais surtout une profonde méconnaissance de leur rôle « *car, loin d'être une menace pour la République, elles font vivre ses principes et ses valeurs au quotidien et accompagnent leur évolution* ».

Une interprétation dangereuse

D'autant qu'après son entrée en vigueur, on constate déjà une utilisation problématique de ce texte par les pouvoirs publics qui l'interprètent avec des différences très notables d'un endroit à un autre. Cette interprétation dépend grandement de qui est en responsabilité publique, ce qui place les associations face à une forme d'arbitraire.

En effet, dans plusieurs cas détaillés par le Mouvement associatif, le CER est utilisé pour empêcher les actions d'associations, notamment environnementales ou de droits et de causes, ce qui impacte leur capacité à faire vivre le débat démocratique. Directrice générale de France Nature Environnement (FNE), Bénédicte Hermelin partage un grand nombre de constats posés par la présidente du Mouvement associatif :

« *Les associations de protection de la nature et de l'environnement dérangent. Elles fédèrent des citoyens qui refusent l'accaparement de ressources naturelles au profit d'une minorité. Elles n'ont parfois pas d'autres moyens, parce que les bulldozers vont plus vite que la justice, que d'user de méthodes de désobéissance civile.* » Partant de ce constat, Bénédicte Hermelin exprime plusieurs inquiétudes. « *Je crains que des associations perdent leur agrément 'protection de l'environnement', qui leur est indispensable pour siéger dans certaines instances, pour être obligatoirement consultées sur les plans locaux d'urbanisme, pour se prévaloir d'un préjudice en cas d'infractions environnementales, par exemple.* »

Autocensure

Par ailleurs, à côté de l'insécurité financière qu'il génère, le contrat d'engagement républicain est également une source d'insécurité juridique pour les organisations et ceux et celles qui les animent. « *Mais, au-delà des effets directs, ce qui nous alerte, ce sont les incertitudes que crée le CER et les risques d'auto-censure et d'évitement par les associations et les financeurs de la vie associative que sont les collectivités, dont nous avons écho* », rappelle Claire Thoury.

Plus globalement, des menaces pèsent aussi sur l'engagement bénévole et le militantisme rappelle Bénédicte Hermelin : « *Il est clairement à craindre que des personnes ne s'engagent plus dans des associations, compte tenu des conséquences que cela peut avoir en termes de responsabilité et de stigmatisation : personne n'a envie d'être considéré comme un ennemi de la République, pour s'être mobilisé pour un monde plus vivable.* » ●

Les associations réinventent L'INNOVATION !



- Et si l'innovation n'était pas ce que l'on croit ?
- Et si les associations n'étaient pas ce « vieux monde », que l'on décrit souvent comme englué dans son histoire, ses normes et ses pratiques instituées ?
- Et si au contraire, elles jouaient un rôle d'innovation, à la fois dans les pratiques et dans la transformation de notre société ?

Au travers d'**analyses** et d'**expériences vécues** sur le terrain, cet ouvrage, élaboré par l'Uniopss, **met en lumière le potentiel de créativité** et d'**invention** du **monde associatif**.

Il s'agit aussi de proposer aux responsables associatifs un **matériau de réflexion** relié à de nombreuses **expériences sur les territoires**.

Alors chaussons les lunettes appropriées, pour découvrir une autre vision du secteur et remobiliser les potentiels des associations !

 Prix de vente : 25 euros

www.uniopss.asso.fr

BON DE COMMANDE à retourner à : Uniopss - 15 rue Albert - CS 21306 - 75214 PARIS CEDEX 13 accompagné de votre règlement.

Nom..... Prénom.....

Organisme.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone..... E-mail.....

Oui, je souhaite recevoir exemplaire(s) du livre **Les associations réinventent l'innovation**, je joins mon règlement par chèque libellé à l'ordre de Uniopss.

du 2 au 8 octobre 2023

Vieillir ensemble une chance à cultiver !



www.semaine-bleue.org

Sous le haut patronage du ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

En lien avec la Journée internationale des personnes âgées le 1^{er} octobre